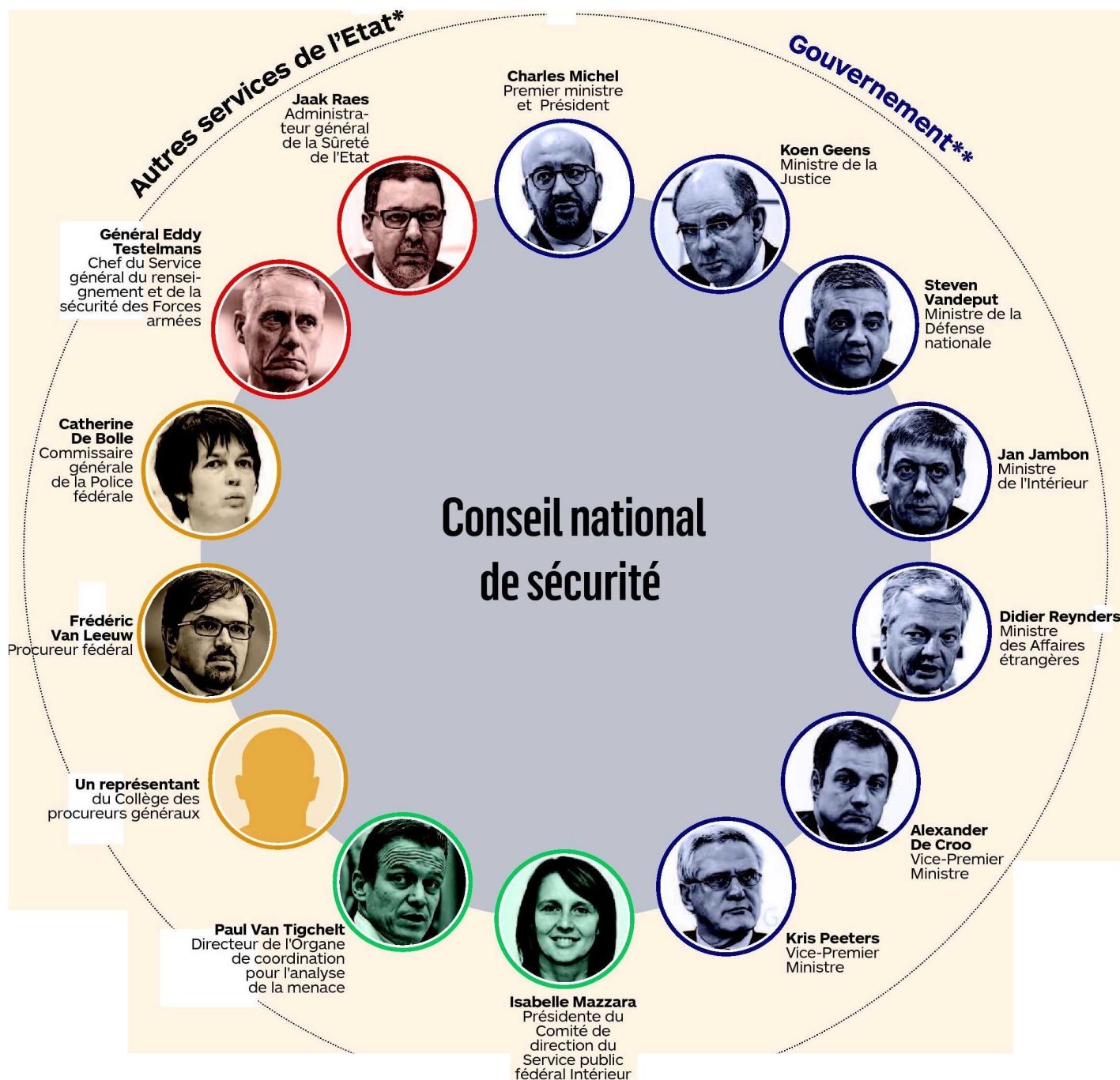


Qui fait quoi dans la lutte contre le terrorisme ?

Le Conseil national de sécurité. Placé sous l'autorité du Premier ministre, il se réunit au moins une fois par mois (ou davantage selon les besoins) pour analyser les risques et les réponses les plus appropriées à la menace terroriste. Il est composé du Premier ministre et des vice-Premiers ministres mais aussi du ministre de la Justice et celui de la Défense. En outre, le procureur fédéral ainsi que les patrons des renseignements sont également parties prenantes de ce Conseil national de sécurité. A noter : la Région bruxelloise dispose également de son propre Conseil régional de sécurité, vu les compétences qui lui ont été transmises après la 6^e réforme de l'État.



Renseignements

La Sûreté de l'État.

Les espions civils ont actuellement fort à faire pour endiguer l'islam radical. Ils sont placés sous l'autorité de Jaak Raes et de Pascal Petry. Récemment, ils ont reçu des moyens d'action supplémentaires: un examen de recrutement y est même organisé. Le gouvernement vient de leur octroyer la possibilité de tracer les communications à l'étranger, ce qui est neuf vu que leur terrain d'action est la Belgique.

Le SGRS.

Les renseignements militaires opèrent sous la direction du général Testelmans. Ils sont opérationnels en Belgique mais aussi et surtout pour recueillir du renseignement à l'étranger, par exemple dans les zones où

sont déployés les militaires belges afin d'assurer leur protection.

Police et Justice

La DR3

La section antiterroriste de la police judiciaire dispose d'environ 150 personnes mais récemment la charge de travail qui repose sur ses épaules est devenue tellement colossale qu'elle a reçu le soutien de la part d'autres sections de la police judiciaire. A l'intérieur de la DR3, c'est le groupe « Islam », en charge de lutter contre la radicalisation violente, qui est le plus important. Il est subdivisé en plus petites équipes d'enquêteurs. La DR3 est placée sous l'autorité du directeur de la police judiciaire Claude Fontaine qui lui-même répond de la commissaire

générale Catherine De Bolle. Par ailleurs, les zones de **police locales** possèdent des task forces radicalisation: ces policiers de terrain sont en contact avec la population et sont souvent à même de détecter la radicalisation chez des individus en premier lieu. Ils sont chargés de transmettre et de relayer les informations vers la police fédérale.

Frédéric Van Leeuw

C'est le « tsar » de l'antiterrorisme made in Belgium. A la tête du parquet fédéral, il est en charge de tous les dossiers de criminalité qui ont une dimension transfrontalière et donc a fortiori des dossiers liés au terrorisme et à la radicalisation violente. Le parquet fédéral ouvre les dossiers et les instructions terroristes avec son pool de magistrats et en lien

étroit avec la police judiciaire. Il opère depuis Bruxelles mais dispose aussi de magistrats dans quelques grandes villes belges.

Coordination

Le centre de crise

En charge de coordonner la mise en place des mesures concrètes de sécurité en cas d'attentats. Tous les services d'action y sont représentés (pompiers, etc).

L'Ocam

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace. C'est lui qui fixe le niveau de la menace et le risque terroriste. Mardi, il est passé de 3 à 4 sur une échelle qui compte 4 niveaux.

*Assistent aux réunions du Conseil lorsque leur présence est requise par l'ordre du jour.

**D'autres ministres peuvent être invités pour l'examen des dossiers qui les concernent